

À l'ouverture de la séance du 16 décembre 2019, 24 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 18 membres présents, 6 procurations).

## **1. Procès-verbal de la CFVU**

### **1.1 Procès-verbal de la CFVU du 12 novembre 2019**

Le procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 novembre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## **2. Prospective et moyens**

### **2.1 Répartition de l'enveloppe 2020 des moyens destinés à la formation**

La répartition de l'enveloppe 2020 des moyens destinés à la formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 4 abstentions, un membre porteur d'une procuration étant arrivé en cours de séance.

### **2.2 Financements CVEC : Bilan des actions conduites en 2019**

Le bilan des actions conduites en 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

### **2.3 Financements CVEC : Programmation 2020 des actions financées par le produit de la CVEC**

La programmation 2020 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

## **3. Enseignement et conventions**

### **3.1 Parcoursup : attendus locaux**

Les attendus locaux relatifs à Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour et 5 abstentions.

### **3.2 Parcoursup : éléments pris en compte pour examiner les vœux**

Les éléments pris en compte pour examiner les vœux relatifs à Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 6 abstentions.

### **3.3 Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et DUT**

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour l'année universitaire 2020-2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

### **3.4 Admission en Master : capacités d'accueil en M1**

Les capacités d'accueil en M1 pour l'année universitaire 2020-2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour, un membre porteur de deux procurations ayant quitté la séance, tout en laissant une procuration.

### **3.5 Admission en Master 1 : dates d'ouverture et de clôture de la campagne**

Les dates d'ouverture et de clôture de la campagne d'admission en Master 1 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **3.6 Admission en Master 2 de Droit : capacités d'accueil**

Les capacités d'accueil en M2 Droit pour l'année universitaire 2020-2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **3.7 Admission en Master 2 de Droit : dates de recrutement en M2 Droit**

Les dates de recrutement en M2 Droit pour l'année universitaire 2020-2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **3.8 Calendrier des congés universitaires 2020-2021**

Le calendrier des congés universitaires 2020-2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **3.9 Modification de l'intitulé du D.U. « Adoption et Pratiques Professionnelles » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

La modification de l'intitulé du D.U. « Adoption et Pratiques Professionnelles » au profit de l'intitulé D.U. « Adoption, attachement et pratiques professionnelles » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **3.10 Création d'un E2O « Devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université » - Faculté de droit, économie, gestion**

La création de l'E2O est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **3.11 Création du parcours « Arts du spectacle » de la Licence mention Sciences Sociales – F.L.O. – Université d'Angers – UFR ESTHUA, Tourisme et Culture**

La création du parcours « Arts du spectacle » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

**3.12 Avenant à la convention de formation conclue entre l'Université d'Angers et les Facultés libres de l'Ouest, pour introduire le parcours « Arts du Spectacle » de la Licence mention Sciences Sociales - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture**  
L'avenant à la convention est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

**3.13 Convention de collaboration internationale entre l'Université d'Angers – ESTHUA et l'Université autonome de Madrid (UAM) pour le programme de double diplôme de la Licence Mention Sciences Sociales et Master 1 mention Tourisme de l'Université d'Angers - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture**  
La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

**3.14 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Chambre de commerce et d'industrie - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture**  
La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

**3.15 Modification du contrôle des connaissances – Faculté de Santé**

Les modifications du contrôle des connaissances demandées par la Faculté de Santé sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 16 décembre 2019

Sabine MALLET  
*Vice-présidente Formation et vie universitaire  
de l'Université d'Angers*

**Signé**